

Retour d'expérience

«Ce magasin obtient des résultats plus que significatifs sur l'un de ses rayons. La salariée qui en est responsable va partir en retraite d'ici moins de 2 ans et est présente depuis plus de 25 ans. Ce rayon s'avère stratégique pour les résultats du magasin. Le travail sur les savoir-faire d'expérience a été prépondérant pour mettre en évidence tout ce que la responsable a pu acquérir depuis des années. Ce projet sur la transmission a permis d'anticiper son départ et de définir un profil de poste pour son/sa remplaçant(e). Par ailleurs, un calendrier a été fixé et donne les grandes étapes de la transmission avec les situations critiques rencontrées sur un cycle d'une année et à côté desquelles il ne faut surtout pas passer. De fait, cela permet d'optimiser l'intégration et la prise de poste pour la personne qui viendra la remplacer et d'optimiser les apprentissages durant la période de tuilage.»



UN KIT OUTIL POUR VOUS AIDER...

Connectez-vous sur autodiagseniors.aract.fr et utilisez le kit outil à disposition (dans l'axe 4) :

- un guide sur la transmission des savoir-faire d'expérience,
- une fiche-repère sur le tutorat,
- un cahier des charges consultants,
- des fiches « cas d'entreprise »,
- un guide d'entretien pour analyser le travail et aider au repérage des savoir-faire d'expérience et situations critiques.



Association Régionale
pour l'Amélioration
des Conditions de Travail

L'Aract Bourgogne, Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail, replace le travail au cœur des enjeux économiques et stratégiques des entreprises.

Pour cela, nous mobilisons les différents acteurs pour construire ensemble des solutions nouvelles.

Retrouvez nos thématiques d'interventions et nos publications sur bourgogne.aract.fr et sur le réseau Anact-Aract via anact.fr.

Aract Bourgogne - 8 rond-point de la nation - 21 000 DIJON - Tél. : 03 80 50 99 86

région **BOURGOGNE**
FRANCHE-COMTÉ

Anact X Aract
LE RÉSEAU



LA TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE D'EXPÉRIENCE : UN ENJEU POUR L'AVENIR DE VOTRE ENTREPRISE



*Les salariés de votre entreprise
possèdent de vrais savoir-faire
dus à leur expérience.*

*Que se passera-t-il lorsqu'ils
quitteront l'entreprise ?*



Association Régionale
pour l'Amélioration
des Conditions de Travail

région **BOURGOGNE**
FRANCHE-COMTÉ



Anact X Aract
LE RÉSEAU

QUIZZ

IDENTIFIEZ VOS ENJEUX !

Répondez aux affirmations ci-dessous puis découvrez les résultats...



- 1 Certains salariés de notre entreprise vont partir en retraite dans les 2 années à venir et occupent des postes clés.
 VRAI FAUX
- 2 Pour ces départs, nous n'avons pas encore envisagé la suite : qui sera en capacité de prendre le relais ? D'ici combien de temps ? Nous verrons au moment opportun...
 VRAI FAUX
- 3 Au sein de notre entreprise, certains postes demandent des connaissances et des compétences bien spécifiques, et sont tenus par une seule personne. Si cette personne venait à s'absenter ou à quitter l'entreprise, cela nous poserait un sérieux problème.
 VRAI FAUX
- 4 Lors du départ d'un salarié, nous ne mettons pas en place de période de « tuilage » entre le salarié qui part et le nouvel arrivant.
 VRAI FAUX
- 5 Nos nouveaux arrivants doivent avant tout se débrouiller par eux-mêmes pour découvrir l'entreprise et le métier, cela fait partie des habitudes !
 VRAI FAUX
- 6 Certains postes au sein de notre entreprise demandent une technicité, des connaissances, en bref une expertise longue à acquérir.
 VRAI FAUX
- 7 De manière générale, notre entreprise est confrontée à des difficultés lorsqu'il s'agit de recruter (nombre et qualité des candidatures reçues).
 VRAI FAUX
- 8 Au sein de notre entreprise, nous n'avons pas de tuteurs réellement identifiés en interne pour transmettre leur savoir.
 VRAI FAUX

CALCULEZ VOS RÉSULTATS :

VRAI = 1 POINT FAUX = 0 POINT

Faites la somme pour les 8 affirmations.

Si vous avez obtenu entre 0 et 3 points :

Votre entreprise veille à la transmission des savoirs. Anticipation, polyvalence et échanges de savoirs font partie de la culture d'entreprise. Continuez ainsi et n'oubliez pas d'identifier comment et qui porte cette culture pour la pérenniser.

Entre 4 et 6 points :

Vous êtes conscient du problème, vous mettez en place certaines actions pour favoriser une transmission des savoirs mais vous pouvez encore déployer des actions qui porteront leurs fruits. Peut-être manquez-vous d'outils ? Retrouvez-les sur autodiagseniors.aract.fr.

Si vous avez obtenu plus de 6 points

Les salariés de votre entreprise occupent des fonctions clés qui nécessitent des savoir-faire d'expérience fondamentaux. À l'heure actuelle, rien n'est réellement mis en œuvre pour travailler à leur préservation dans la durée. Attention car cela pourrait impacter la pérennité de l'entreprise ! Prenez contact avec votre OPCA ou l'Aract pour identifier les marges de progression.

LA TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE D'EXPÉRIENCE : QUELS ENJEUX ?

Les savoir-faire d'expérience sont tous les savoir-faire qui se construisent **dans et par le travail, au cours de la vie professionnelle des salariés**. Ils font partie intégrante du fonctionnement et des résultats de l'entreprise mais sont **parfois difficiles à identifier**.

Ils impactent directement :

- la performance de l'entreprise (en terme de qualité, fiabilité, efficacité...),
- et les conditions de travail des salariés.

Il s'agit donc de repérer les savoir-faire d'expérience à ne pas perdre, de travailler sur un processus de transmission en interne et d'envisager la place des savoir-faire d'expérience de manière plus large au sein de l'entreprise.